



ARRÊTÉ DU MAIRE N°051-2025

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de EGL ASCENSEUR SAS 13 Avenue d'Albigny 7400 ANNECY, afin de réaliser le montage de la structure de l'ascenseur sur le Parking Central entre le 14 mai 2025.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sera interdite rue de la Mairie depuis le croisement avec la Rue des Remparts jusqu'au bas de la rampe d'accès au parking du cinéma le 13/05/2025 entre 8h et 13h.

ARTICLE 2 L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise EGL ASCENSEUR SAS. La signalisation et le barriérage rendu nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise EGL ASCENSEUR SAS sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 4 L'entreprise EGL ASCENSEUR SAS veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état et à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont l'ampliation sera adressée :

- à l'entreprise EGL ASCENSEUR SAS 13 Avenue d'Albigny 7400 ANNECY
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 13 mai 2025
Le maire, Gérard LAMBERT